

Journées européennes du patrimoine 14 et 15 septembre 2013

L'héritage de Mérimée

Nous sommes en novembre 1834. Il fait mauvais, la Tet est en crue et le pont est emporté. C'est la foire de Perpignan, les auberges sont pleines et un voyageur est désemparé, son bagage sur une rive, lui sur l'autre, trempé, seul, ne sachant où loger. « Par un trait d'esprit, racontera-t-il, j'ai attendri le cœur d'une chapelière qui me donne un lit ». Ce voyageur, c'est Prosper Mérimée, l'auteur de *Carmen*, mais qui n'est à Perpignan ce jour-là que pour voir les édifices anciens de la ville et du département. Mérimée est en effet l'inspecteur général des Monuments historiques récemment nommé par le roi, qui parcourt la France pour repérer les édifices qui méritent d'être conservés au titre de la mémoire collective, ceux pour lesquels un effort public, technique, culturel, financier doit être fait, par l'Etat, au nom de la Nation.

Venant de Nîmes et de Montpellier, il est au point le plus méridional de son voyage qui le conduira jusqu'à Serrabona et Coustouges, avant de repartir par Carcassonne et Toulouse vers Paris : fonctionnaire en tournée, il est resté six mois absent de chez lui.

La conviction et l'opiniâtreté que notre écrivain va consacrer, durant plus de vingt ans, à sa tâche a, on peut le dire, « inventé » le patrimoine français. C'est sur le terrain que les choses se sont jouées : il fallait aller à la rencontre des monuments, les découvrir, les juger, plaider pour leur conservation, organiser concrètement leur défense ou leur sauvegarde. Il y aura bientôt besoin d'architectes qualifiés, d'archéologues et de relais de toute sorte pour rendre efficace cette action, dont les moyens se sont peu à peu développés jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, parallèlement à la connaissance.

Cent soixante-dix-neuf ans plus tard, l'héritage de Mérimée et des premiers *Monuments historiques* est toujours vivant. Un service public est au service du patrimoine national, attaché à identifier, à protéger, à suivre et à restaurer les monuments du passé, églises, monastères, châteaux, demeures, ateliers, œuvres d'art ou témoignages historiques, au nom de la société tout entière. Ce n'est certainement pas l'administration publique la plus puissante, la mieux dotée, ou la plus riche en moyens humains, mais c'est sans doute une de celles dont la tâche est la plus exaltante. Ces bientôt deux siècles d'histoire ont bien changé les choses, les manières d'agir ont évolué, et les propriétaires, privés ou publics, des 43 000 monuments qui sont aujourd'hui classés ou inscrits ont la responsabilité éminente de leur conservation. Une loi est venue, en 1913, préciser les droits et devoirs de chacun, le patrimoine est une responsabilité commune, partagée, dont les règles sont connues. L'Etat apporte aujourd'hui encore un concours financier important (parfois essentiel), et, surtout, assure le contrôle scientifique et technique des opérations de restauration, tout comme il veille au respect de la qualité des paysages et des espaces bâtis. Il mène, en outre, directement, les travaux sur les édifices qui lui appartiennent, comme les 86 cathédrales, ou les cent monuments ouverts au public gérés par le Centre des Monuments nationaux, tels Aigues-Mortes, Carcassonne ou Salses.

Architectes, conservateurs, chargés d'étude, ingénieurs, techniciens, tous hautement qualifiés, forment une équipe au service du patrimoine, mobilier comme immobilier, à une époque où les traces et les leçons du passé doivent servir à construire un environnement de qualité comme à conserver une mémoire qui est pour tous source d'émotion, d'enrichissement culturel et de cohésion sociale.

Le patrimoine est un livre ouvert dont nous nous attachons à rendre les pages lisibles à tous.

Olivier Poisson
Conservateur général du Patrimoine